Attestation d'adhésion à la Charte de progrès

Pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap

Adhérer à la démarche de progrès c'est s'engager en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, en prenant en compte leurs besoins, tout en bénéficiant d'un appui-conseil de la Ressource Handicap Formation mise en œuvre par l'AGEFIPH.

Nous certifions que l'établissement :

K-RYER, représenté par M Lilian SANZ

Adhère volontairement à la Charte de progrès depuis le :

08/12/2021

Vos Référents handicap sont[1] :

M Lilian SANZ

[1] Merci de nous signaler tout changement